

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe *achet ok! 22/10*



19144445

Déposé / Reçu le

12.10.2019

Greffier : prise
au greffe du tribunal de l'entreprise
Francophonie de Bruxelles

N° d'entreprise : 401.967.307

Dénomination

(en entier) : **HABITATIONS A BON MARCHÉ DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

(en abrégé) : **LES H.B.M. DE SAINT-JOSSE-TEN-NODE**

Forme juridique : SCRL Société agréée S.L.R.B. N°2570

Siège : RUE AMEDEV LYNEN 21 te 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Fin de mandat des membres du Conseil d'administration représentant la Commune, le C.P.A.S. et la Région - Nomination des nouveaux administrateurs représentant la Commune, le C.P.A.S. et la Région - Nomination de deux membres du Conseil d'administration.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2019

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes :

- elle acte, selon l'article 36 des statuts, la fin de mandat des membres du Conseil d'administration, à savoir : Messieurs Ahmed MEDHOUNE, Philippe BOÏKETE, Kadir OZKONAKCI, Cevdet YILDIZ, Luc FREMAL, et Mesdames Sabahat MAZIBAS-URFALI, Döne DAGYARAN, Touria LAARAJ, Anne-Marie DE RAET, et la fin du mandats des membres du Conseil d'administration avec voix consultative, à savoir : Monsieur Christian DOAT et Madame Marie-Christine CORVISIER.

- sur proposition du Conseil communal de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, et sous réserve de la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'abstient par la voix de sa représentante, Madame OSSELAER, elle accepte et nomme comme administrateurs, à dater de ce 6 juin 2019, conformément à l'article 22, alinéa 4, des statuts :

- Monsieur Ahmed MEDHOUNE (reconduit) ;
- Monsieur Serob MUREDYAN, chaussée de Louvain, 73 - 1210 Bruxelles (nommé) ;
- Monsieur Ismaïl LUAHABI, rue des Secours, 27 - 1210 Bruxelles (nommé) ;
- Monsieur Muhamet BEGAJ, rue Eeckelaers, 37A - 1210 Bruxelles (nommé) ;
- Monsieur Philippe BOÏKETE (reconduit) ;
- Monsieur Kadir OZKONAKCI (reconduit) ;

L'Assemblée prend acte qu'un mandat d'administrateur réservé à la Commune de Saint-Josse-ten-Noode reste vacant. Les administrateurs restants auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Le nouvel administrateur, sur présentation de candidatures par le pouvoir public intéressé sera conformément, à l'article 30 § 4, nommé à la première Assemblée générale qui suit.

- sur proposition du Conseil de l'Action sociale du C.P.A.S. de Saint-Josse-ten-Noode, et sous réserve de la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'abstient par la voix de sa représentante, Madame OSSELAER, elle accepte et nomme comme administrateurs, à dater de ce 6 juin 2019, conformément à l'article 22, alinéa 4, des statuts :

- Monsieur Luc FREMAL (reconduit) ;
- Madame Anne-Marie DE RAET (reconduite).

- sur proposition du Conseil communal de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, et sous réserve de la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'abstient par la voix de sa représentante, Madame OSSELAER, elle accepte et nomme comme membres du Conseil d'administration avec voix consultative, à dater de ce 6 juin 2019, conformément à l'article 22ter des statuts :

- Monsieur Christian DOAT (reconduit)
- Monsieur El Amrani EL MEDHI, rue du Vallon, 17/25 - 1210 Bruxelles (nommé)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 juin 2019

le Conseil d'administration reconduit Monsieur Ahmed Medhouné dans sa fonction de Président du Conseil d'administration, nomme Monsieur Serob Muradyan, prénommé en tant qu'Administrateur délégué, et reconduit les administrateurs suivants en tant que membres du Comité de gestion : Madame Anne-Marie De Raet, Monsieur Boïketé. Messieurs Medhouné et Muradyan seront bien entendu membres également du Comité de gestion.

Ahmed Medhouné
Président du Conseil d'administration

19/06/2019
19/06/2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature